

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Optisal Plus (inkl. Varianten)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectant pour surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: Dr. Schumacher GmbH
Rue: Am Roggenfeld 3
Lieu: 34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND
Téléphone: +49 (0) 5664/9496-0 Téléfax: +49 (0) 5664/8444
e-mail: post@schumacher-online.com
Internet: www.schumacher-online.com
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Desomed AG
Rue: Mühlemattstrasse 25
Lieu: CH-4104 Oberwil BL
Téléphone: +41 61-401 54 90 Téléfax: +41- 61401 52 37
e-mail: info@desomed.ch
Internet: www.desomed.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone: 145 / E-Mail: info@toxi.ch
INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 2 de 10

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Éthanolamine

Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

Chlorure de didécyldiméthylammonium

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée.

2.3. Autres dangers

Inconnus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution aqueuse

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			< 10 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
141-43-5	Éthanolamine			< 10 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H302 H312 H332 H314 H335 H412			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures			< 10 %
	270-325-2		01-2119965180-41	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H290 H302 H314 H318 H400 H410			
68515-73-1	Polyglycosides alkylique (APG)			< 5 %
	500-220-1		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			
7173-51-5	Chlorure de didécylméthylammonium			< 5 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H301 H314 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

- Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nocif en cas d'ingestion.
- Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 4 de 10

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

Composés de chlore.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 5 de 10

Acides et oxydants

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant pour surfaces

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-43-5	2-Aminoéthanol	2	5		VME 8 h	
		4	10		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation > 4 h

caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 4h

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h

chlorure polyvinylique - PVC (0,5 mm): Temps de perméation > 4 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide

Couleur: Bleu

Odeur: d'amine

Testé selon la méthode

pH-Valeur:

~ 11,4 (Concentré)

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 6 de 10

Modification d'état

Point de fusion:	< - 10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	
Densité (à 20 °C):	1,0135 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Miscible

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Des acides forts et des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereuxMonoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).
Composés de chlore.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**Nocif en cas d'ingestion.
Absence de données toxicologiques.
ATEmix/orale: ~ 1850 mg/kg**Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Éthanolamine)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 7 de 10

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux superficielles/eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 8 de 10



Code de classement:
Quantité limitée (LQ):
Quantité dédagée:
Catégorie de transport:
N° danger:
Code de restriction concernant les tunnels:

C9
1 L / 30 kg
E2
2
80
E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:
Quantité limitée (LQ):
Quantité dédagée:

C9
1 L / 30 kg
E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Marine polluant:
Quantité limitée (LQ):
Quantité dédagée:
EmS:

Yes
1 L / 30 kg
E2
F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine, mixture)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 9 de 10



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité dégagée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): < 1 %

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):
Tensides non-ioniques < 5%

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité****Dr. Schumacher**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Optisal Plus (inkl. Varianten)

Date de révision: 02.06.2017

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

chapitre: 2, 3, 4, 9, 11, 14, 15

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)